




Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Conservatoire
d'espaces naturels
Allier

Site Natura 2000
« Gorges du haut Cher »

**Projet agro-environnemental
et climatique**

Réunion de concertation
et de travail

14 juin 2016, Saint-Genest




NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUVERGNE
la région juste et grande








Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Conservatoire
d'espaces naturels
Allier

NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUVERGNE
la région juste et grande

ORDRE DU JOUR

- Contexte : le site Natura 2000 des gorges du haut Cher
- Qu'est-ce qu'un projet agro-environnemental et climatique ?
- Objectif(s) et portée géographique visés
- Définition des mesures agro-environnementales et climatiques



Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








Gorges du Haut-Cher

Le site Natura 2000 des gorges du haut Cher



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








Gorges du Haut-Cher

LE SITE NATURA 2000 GORGES DU HAUT CHER

Natura 2000 = un réseau européen de sites abritant des ...

- habitats naturels
- habitats d'espèces

} dits d'intérêt communautaire car jugés rares et menacés à l'échelle européenne

Engagement de l'Etat français à maintenir voire restaurer le patrimoine naturel de ces sites, tout en tenant compte des activités socio-économiques

Pour ce site : transfert du portage au 

délégation de l'animation au 



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








LE SITE NATURA 2000 GORGES DU HAUT CHER

- 8 communes
- 1230 ha dont 400 ha valorisés par l'agriculture
- 30 km de linéaire de cours d'eau

Existence d'un **Comité de pilotage** :

- 44 membres
- Oriente et valide les réalisations




site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








LE SITE NATURA 2000 GORGES DU HAUT CHER

Les habitats naturels d'intérêt communautaire :

- la forêt alluviale
- la mégaphorbiaie
- la végétation des rochers siliceux
- la pelouse acidiphile à Fétuque d'Auvergne
- la lande sèche à bruyères et callune
- la lande à Buis




site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








LE SITE NATURA 2000 GORGES DU HAUT CHER

Les espèces d'intérêt communautaire :



14 espèces de chauves-souris
dont le Grand Rhinolophe



La Loutre



4 espèces d'insectes dont le Cuivré des marais



3 espèces de poissons dont le Chabot



Le sonneur à ventre jaune



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








LE SITE NATURA 2000 GORGES DU HAUT CHER

Etat des lieux, diagnostic, objectifs et actions définis de manière concertée et consignés dans un document d'objectifs

4 enjeux :

- la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- la préservation des milieux aquatiques
- l'information et la sensibilisation à l'importance de ce patrimoine naturel
- le suivi et l'évaluation des actions menées, l'amélioration des connaissances





site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016




Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Conservatoire d'espaces nature
Allier

NATURA 2000

UNION EUROPÉENNE
LEADER REGIONAL - PRATIQUE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUVERGNE
la région contre et grande

LE SITE NATURA 2000 GORGES DU HAUT CHER

La Charte	Les contrats non agricoles
Toute parcelle incluse dans le site	Uniquement les parcelles abritant / pouvant abriter des habitats naturels / habitats d'espèces d'intérêt communautaire
	Les contrats agricoles = MAEc
	Toute parcelle agricole incluse dans le site
Respect de l'existant et de pratiques simples	Ajustement de pratiques déjà réalisées et réalisations d'actions spécifiques
Action sans surcout ni perte	Action devant mobiliser des moyens financiers ou engendrant une perte de revenu
Exonération de la taxe foncière non bâtie	Prise en charge/indemnisation financière

site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016
















LE SITE NATURA 2000 GORGES DU HAUT CHER

Gorges du Haut-Cher

Pour en savoir plus : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016

Gorges du Haut-Cher

Qu'est-ce qu'un projet agro-environnemental et climatique ?

site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016

Gorges du Haut-Cher




PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

- ✓ Dispositif remplaçant les MAEt (*territorialisées*), en place en Auvergne depuis 2014
- ✓ Les MAEc constituent un des outils majeurs du 2nd pilier de la PAC
- ✓ Un projet doit répondre à la stratégie régionale agro-environnementale et climatique définie au sein du Programme de Développement Rural (PDR) de l'Auvergne
- ✓ Un PAEc est un projet de territoire ayant une triple dimension agricole, économique et environnementale
- ✓ Contractualisation de mesures possibles que si incluses dans un projet validé par l'autorité de gestion (= *Conseil régional*)
- ✓ Dispositif dépassant les périmètres Natura 2000, avec la recherche d'autres objectifs (*eau, séquestration du carbone, ...*)



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016

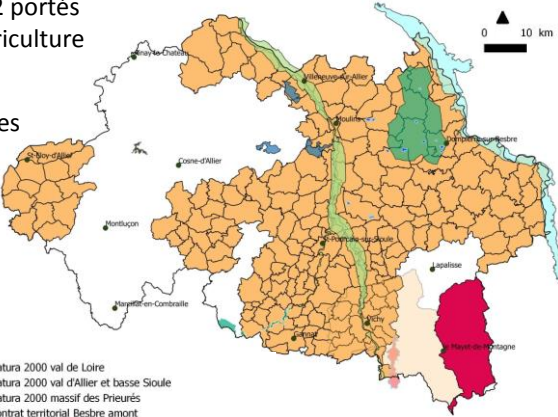
Gorges du Haut-Cher




PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

3 PAEc actuellement en vigueur dans l'Allier :

- ✓ PAEC Allier et Allier 2 portés par la Chambre d'agriculture
- ✓ PAEC porté par le SMAD des Combrailles (*restreint au site Natura 2000 des gorges de la Sioule dans l'Allier*)



<ul style="list-style-type: none"> ■ Natura 2000 Gîtes de Hérisson ■ Natura 2000 Etangs de Sologne bourbonnaise ■ Natura 2000 Sologne bourbonnaise ■ Natura 2000 Contreforts et montagne bourbonnaise 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Natura 2000 val de Loire ■ Natura 2000 val d'Allier et basse Sioule ■ Natura 2000 massif des Prieurés ■ Contrat territorial Besbre amont ■ Contrat territorial des affluents de l'Allier au tour de Vichy ■ Communes éligibles à des MAEC systèmes
---	---



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

Projet permettant de donner une suite aux MAET souscrites sur le site en 2011/2012 :

- 5 mesures proposées
- 6 exploitations engagées
 - 72 ha de prairies permanentes
 - 3 000 mètres linéaires de haies
 - 171 arbres engagés
 - 81 600 € de compensation financière

site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

2 types de Mesures Agro-environnementales et Climatiques :

Echelle exploitation

↓

M.A.E.C. SYSTEMES

↓

Système Herbager et/ou pastoral
Système Grandes cultures (Zone intermédiaire)

Echelle parcelle







↓

M.A.E.C. LOCALISEES

↓

Engagement unitaire à la parcelle

site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016









PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

Une Mesure Agro-environnementale et Climatique, c'est :

- ✓ Un cahier des charges
- ✓ Un engagement sur 5 ans, sans limite d'âge et à formaliser avec la déclaration PAC
- ✓ Des indemnités financières (*plafond par exploitation de 10 000 euros avec transparence GAEC*)
- ✓ Un régime de pénalités en cas de non-conformité

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








Objectif(s) et portée géographique visés

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016

OBJECTIF(S) ET PORTEE GEOGRAPHIQUE VISES

Le territoire est visé par 2 à 3 enjeux

Carte de l'enjeu biodiversité n°1

Carte de l'enjeu eau n°1

Zonage de l'enjeu séquestration du carbone en Auvergne

Legend:

- Aires d'alimentation des captages prioritaires
- Zone vulnérable aux nitrates (communes classées entièrement ou partiellement)
- Limites départementales
- Zones de plaines, plateaux et défilés/sols simples
- Département

site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016

DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Le site Natura 2000 (enjeu biodiversité) : uniquement des mesures localisées

- max. de 2 mesures à définir par type de couvert/élément (haie, ...)
- 1 mesure = 1 ou plusieurs (empilement) engagements unitaires

Exemple pour les surfaces en herbe:

Mesure 1

HERBE_03


Mesure 2


HERBE_06

HERBE_03

HERBE_06

site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

HERBE_06

HERBE_03

→

Chaque engagement unitaire = cahier des charges techniques


Mesure 2

Les cahiers des charges sont composés

- de modalités arrêtées aux échelles nationale et/ou régionale
- de marges d'adaptation locale

Pour chaque engagement, un montant d'indemnisation financière, prenant en compte l'adaptation locale

Exemple : un retard de fauche au 25 juin sera moins indemnisé qu'un retard de fauche au 15 juillet



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
 Réunion technique agricole – 14 juin 2016














DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Rappel des objectifs agricoles pour le site Natura 2000 :

- Préserver les prairies permanentes en favorisant des modalités de gestion extensives
- Préserver les éléments linéaires et ponctuels en favorisant des modalités de gestion extensives
 - les haies
 - les arbres isolés et en alignements
 - les mares



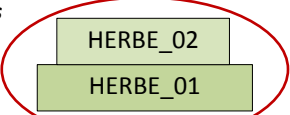
site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
 Réunion technique agricole – 14 juin 2016

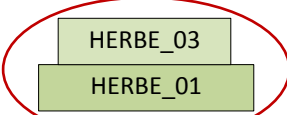
DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Rappel des engagements ayant constitué les MAEt :

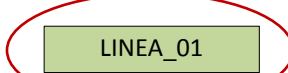
- **Prairies**




Mesure 1



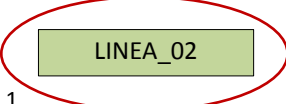
Mesure 2
- **Haies**



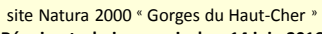
Mesure 1



Mesure 2
- **Arbres**



Mesure 1


 Réunion technique agricole – 14 juin 2016








DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Les actuels engagements unitaires proposés pour les surfaces en herbe

- HERBE03 : absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- HERBE04 : ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)
- HERBE06 : retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
- HERBE07 : maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente
- HERBE08 : entretien des prairies remarquables par fauche à pied
- HERBE09 : amélioration de la gestion pastorale
- HERBE10 : gestion des pelouses et landes en sous-bois
- HERBE11 : absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
- HERBE12 : maintien en eau des zones basses de prairies
- HERBE13 : gestion des milieux humides

- OUVERT01 : ouverture d'un milieu en déprise
- OUVERT02 : maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables
- OUVERT03 : maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé


 Réunion technique agricole – 14 juin 2016








DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Les engagements unitaires proposés pour les éléments linéaires et ponctuels

- LINEA01 : entretien des haies localisées de manière pertinente
- LINEA02 : entretien d'arbres isolés ou en alignement
- LINEA03 : entretien des ripisylves
- LINEA04 : entretien des bosquets
- LINEA05 : entretien mécanique des talus enherbés au sein des parcelles cultivées
- LINEA06 : entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais et des béalières
- LINEA07 : restauration et/ou entretien des mares et plans d'eau
- LINEA08 : entretien de bandes refuge sur prairies

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Pré-sélection proposée

- **Prairies**
 - HERBE_03
 - HERBE_04 Détermination d'une pression de pâturage moyenne maximale : chargement moyen annuel < ou = 1,4 UGB/ha)
 - HERBE_06 Détermination d'une période de non-intervention (fauche)
 - OUVERT_01 } Ouverture de parcelles en déprise / maintien de parcelles réouvertes, sur la base d'un programme de travaux. Finalité de gestion : pâturage ou fauche
 - OUVERT_02 }

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016









DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Gorges du Haut-Cher

Pré-sélection proposée

- **Haies** LINEA_01 2 tailles sur les 5 années d'engagement, en N+2 et N+4
- **Arbres** LINEA_02
 - Sous-mesure 1 pour les arbres formés (*bille > 5m*) : 1 entretien (*coupe*) en 5 ans
 - Sous-mesure 2 pour la formation de jeunes arbres (*bille < 5m*) : 1 coupe chaque année (=5)
- **Mares** LINEA_07 Destinée à l'entretien voire de la restauration légère. Interventions préconisées via un diagnostic (*1 intervention type curage partiel ou restauration de berges sur les 5 ans*)



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016








DÉFINITION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Gorges du Haut-Cher

Calendrier prévisionnel :

- 15 juin 2016 : Comité de pilotage du site : validation de l'intention de dépôt d'un pré-projet
- mi-juillet 2016 : sortie de l'appel à candidature du Conseil régional
- mi-sept. : échéance de dépôt du pré-PAEC
- mi-nov. : échéance de dépôt du projet si pré-projet retenu
- fin 2016 : examen du projet en Commission régionale
- Fév.Mars 2017 : échéance de réponse du Conseil régional sur la sélection ou non du projet (incluant budget prévisionnel retenu)
- mi-mai 2017 : échéance de dépôt des demandes de contractualisations pour la 1^{ère} année



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Réunion technique agricole – 14 juin 2016

Gorges du Haut-Cher



Merci de votre attention

CEN Allier
 Tel. : 04.70.42.89.34
 Maison des associations
 rue des écoles
 03500 CHATEL-DE-NEUVRE

florian.veron@espaces-naturels.fr

<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>





site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
 Réunion technique agricole – 14 juin 2016